

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3515**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 8° - Lyon 7° - Saint Genis les Ollières - Lyon 1er

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3515**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 8° - Lyon 7° - Saint Genis les Ollières - Lyon 1er

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :*Lyon 8° :*

. 8, rue Jean Chevailler : il s'agit de démolir une maison d'habitation composée, d'une partie en rez-de-chaussée sur cave surmonté d'un étage, et d'une partie en simple rez-de-chaussée. L'emprise totale au sol est d'environ 100 mètres carrés sur un terrain de 316 mètres carrés. Il s'agit de disposer d'une réserve foncière.

Lyon 4° :

. Angle avenue de Birmingham et quai Gillet : il s'agit de démolir un petit bâtiment d'environ 25 mètres carrés ayant appartenu à Gaz réseau distribution France (GRDF). Ce bien dont l'affectation était technique, est implanté sur le domaine public. Il doit être démoli afin de réaliser un aménagement de voirie.

Lyon 7° :

. 8, rue de Tourville : il s'agit de démolir d'une maison d'habitation d'un rez-de-chaussée sur cave en vue de la réalisation d'une voie nouvelle.

Saint Genis les Ollières :

. 20-22, rue André Sartoretti. Il s'agit de démolir une maison d'habitation de type R+1 d'une surface de 160 mètres carrés en vue de la réalisation d'un élargissement de voirie.

Déclaration préalable :*Lyon 7° :*

. 64, rue André Bollier : aménagement d'un local d'une aire de lavage. L'opération consiste à démolir et désamianter le local de l'aire de lavage existant et de reconstruire un nouveau local d'une surface de 19 mètres carrés en conformité avec la réglementation en vigueur (mise en place d'une cuve fioul double peau, remplacement du nettoyeur haute pression, ventilation mécanique contrôlée, etc.).

Lyon 1^{er} :

. 10, 19, 23, rue Romarin, 12, rue René Leynaud, 29-31, rue Burdeau. Les travaux consistent aux changements des châssis de façade (vitrine), au nettoyage de la maçonnerie (pierres apparentes et enduits à la chaux), à la réfection des seuils en pierre et à rendre accessible les locaux aux personnes à mobilité réduite ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 8, rue Jean Chevailler à Lyon 8° et angle avenue de Birmingham et quai Gillet à Lyon 4°, 8, rue de Tourville à Lyon 7° et 20-22, rue André Sartoretti à Saint Genis Les Ollières,

b) - déposer des demandes de déclarations préalables portant sur des bâtiments situés 64, rue André Bollier à Lyon 7°, aux 10, 19, 23, rue Romarin, 12, rue René Leynaud, et 29-31, rue Burdeau à Lyon 1er.

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.